



Projet de loi du Conseil d'Etat

Date de dépôt : 6 mai 2026

Projet de loi **approuvant le rapport de gestion de l'Hospice général (HG) pour** **l'année 2025**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et
financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 34, alinéa 1 de la loi sur l'organisation des institutions de droit
public, du 22 septembre 2017;
vu le contrat de prestation entre l'Etat, soit pour lui le département de la
cohésion sociale, et l'Hospice général (HG) portant sur l'année 2025;
vu le rapport de gestion annuel de l'Hospice général (HG) pour l'année 2025,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de l'Hospice général (HG) pour l'année 2025 est
approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi vise à approuver le rapport de gestion de l'Hospice général (HG) pour l'exercice 2025.

Hospice général (HG)

A fin décembre 2025, l'HG accompagnait 46 186 personnes.

Dans la continuité des hausses observées en 2023 (+5%) et 2024 (+10%), le nombre de dossiers à l'aide sociale a encore progressé en 2025, avec une augmentation de 16,1%.

Les analyses socio-économiques menées par l'HG sur les dossiers ouverts en 2024 et 2025, les constatations de la *Task-force sur l'évolution de la précarité* mise sur pied par le département de la cohésion sociale (DCS) en 2025 ainsi que les conclusions du rapport commandé par l'HG au bureau BASS (« [Étude sur la trajectoire précédant l'ouverture d'un dossier d'aide sociale : nouvelles situations \(2023-2025\)](#) »), daté du 18 décembre 2025, montrent toutes que cette hausse conséquente au cours des 3 dernières années (+37%) est multifactorielle. Les personnes interrogées dans le cadre du mandat du bureau BASS sur les raisons de leur demande d'aide sociale mentionnent en particulier :

- dégradation de la situation économique (perte d'emploi ou diminution de revenu) : 70% des réponses;
- divorces / séparations : 40% des réponses;
- problématiques de santé, notamment chez les jeunes et les plus de 55 ans;
- absence de formation ou formation inachevée : environ 25% des répondantes et répondants âgés de 18-25 ans.

A noter que 3/4 des demandeuses et demandeurs cumulent ad minima 2 de ces facteurs, ceci dans un contexte de post-crise sanitaire durant laquelle beaucoup de personnes ont vu fondre leurs économies, encore laminées par l'inflation qui a suivi. S'ajoute à cela un taux de chômage en hausse, indiquant une conjoncture difficile dans laquelle il n'est pas aisé d'insérer des bénéficiaires de l'aide sociale sur le marché de l'emploi.

Aide sociale – politique publique C01

Le nombre de dossiers financiers à l'aide sociale fin 2025 s'élève à 19 630, soit une hausse de 16,1% en photo sur l'année sous revue.

A la suite de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 de la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité, du 23 juin 2023 (LASLP; rs/GE J 4 04), l'HG s'est attelé à finaliser la mise en place de son dispositif d'accueil et d'accompagnement d'une part, et d'insertion professionnelle d'autre part.

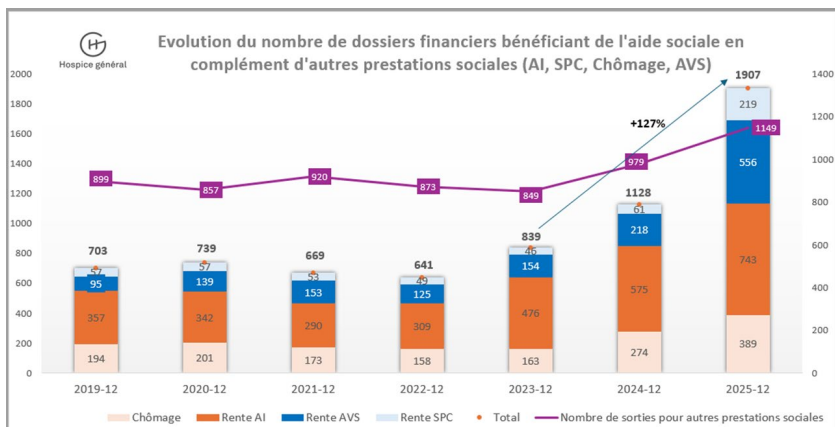
Les dossiers des personnes qui viennent demander l'aide sociale financière et qui y sont éligibles sont désormais ouverts immédiatement par des travailleuses sociales et travailleurs sociaux de permanence (TSP). Les personnes concernées sont ensuite reçues dans les 5 jours qui suivent par une conseillère ou un conseiller en insertion professionnelle (CIP) afin, cas échéant, d'accélérer leur orientation vers l'amélioration de l'employabilité ou vers la prise d'emploi.

Ainsi, en 2025, les CIP ont doublé leur temps de présence dans les centres d'action sociale (CAS), en soutien à leurs collègues. De surcroît, les CIP ont été divisés en 2 groupes : les CIP « conseils » présents dans les CAS, et les CIP « insertion » qui suivent les bénéficiaires lorsqu'ils sont en stage professionnel ou préprofessionnel. Ce modèle poursuivra sa mise en œuvre en 2026.

Sorties de l'aide sociale

Le nombre de sorties de l'aide sociale a augmenté en 2025, notamment les sorties vers d'autres assurances sociales, alors que les sorties dues à une augmentation de revenu liée à une prise d'emploi ont baissé de 11%. Ainsi, le nombre de dossiers sortis vers d'autres prestations sociales est en hausse de 14%, dont 37% vers des indemnités chômage et 20% pour des prestations complémentaires cantonales et/ou fédérales.

En outre, le nombre de dossiers de personnes demandant l'aide sociale en complément à un revenu d'une assurance fédérale (AVS, AI, SPC, AC) a doublé en 2 ans, ce qui représente un report de charges de la Confédération vers les cantons (cf. Office fédéral des assurances sociales (OFAS) – <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=81151>) d'autant plus important à Genève que le niveau de vie y est cher.



La précarité d'une frange importante de la population à Genève s'explique notamment par les facteurs suivants :

- revenu disponible net le plus bas de Suisse;
- nombre de *working poors* élevé;
- nombre de familles monoparentales élevé (5% en Suisse versus 10% à Genève, dont 25% sont à l'aide sociale, souvent en complément à un salaire insuffisant);
- niveau de formation professionnelle le plus bas du pays (Genève est au 1^{er} rang suisse pour la formation tertiaire (25-64 ans) mais avant-dernier pour la formation professionnelle (diplôme du secondaire II) : 60% des personnes à l'aide sociale genevoise sont sans formation professionnelle pour un taux de 20% au sein de la population (vs. 50% / 14% en Suisse). Si l'on prend la seule catégorie des 18-24 ans, ce chiffre monte même à 70% sans formation professionnelle).

Les jeunes adultes à l'aide sociale (ASOC)

Le nombre de jeunes adultes de 18 à 25 ans à l'aide sociale a continué d'augmenter en 2025, pour atteindre 2921 personnes (+16,5 %). Leur prise en charge par l'HG a fait l'objet d'intenses réflexions afin de mettre en œuvre une politique de retour vers la formation, voire l'emploi. Le projet pilote Jafa (« jeunes adultes en formation actifs et actives »), lancé en octobre 2024 par le Conseil d'Etat, a créé une nouvelle dynamique en 2025. Elle sera renforcée en 2026 avec d'autres projets en cours de développement qui visent à mettre 100% des jeunes à l'aide sociale dans un processus structurant de

formation, de remobilisation ou de restauration de soi. Le service Point jeunes de l'HG sera restructuré en conséquence.

Mesures contre la surcharge et futur du dispositif d'accompagnement social et d'insertion

Face à l'augmentation continue du nombre de dossiers durant l'année 2025, combinée à un taux d'absence élevé et un turnover important engendrant une surcharge de travail difficile à absorber pour les équipes, l'HG a mis en place au mois de septembre 2025 un plan d'action de lutte contre la surcharge, qui se décline autour de l'augmentation temporaire des taux de travail de collaboratrices et collaborateurs, du renforcement du processus de recrutement, du gel des transferts de dossiers de l'aide aux migrants (AMIG) vers l'ASOC, du transfert des dossiers en avance de prestations complémentaires à l'antenne SPC, et de la création prochaine d'une unité spécialisée pour des bénéficiaires spécifiques (indépendantes et indépendants, étudiantes et étudiants, dossiers non-financiers).

En parallèle, l'examen interne du dispositif d'accompagnement social et d'insertion, conduit par l'HG entre octobre et décembre 2025, a mis en évidence que l'augmentation du volume et de la complexité des situations conduit les équipes à consacrer une part croissante de leur temps aux urgences administratives et financières, au détriment d'un accompagnement structuré et orienté vers l'autonomie et l'insertion comme le préconise la LASLP. Ce constat révèle un besoin d'adaptation du dispositif organisationnel. Dans ce contexte, l'HG a lancé le programme « Futur dispositif d'accompagnement social et insertion (DASI) », dont l'objectif est d'adapter l'organisation afin de répondre de manière durable et efficiente aux enjeux sociaux actuels et futurs, en optimisant les ressources existantes. Les mesures engagées pour faire face à la surcharge s'inscrivent désormais dans ce cadre, notamment les projets de centralisation de certaines prestations et publics, qui visent à clarifier et resserrer les périmètres d'action pour améliorer le suivi des situations et le pilotage du dispositif.

Aide aux migrants (AMIG) – politique publique C05

Le nombre de personnes à l'AMIG à fin 2025 s'élève à 11 485, soit une hausse de 5,9% en photo sur l'année sous revue.

Si les arrivées de demandeuses et demandeurs d'asile en Suisse ont baissé en 2025 (-7%), le dispositif genevois n'a en revanche pas désempli. Un paradoxe qui s'explique par le fait que les entrées sont toujours plus nombreuses que les sorties, par les retours dans le dispositif, les naissances, la lente intégration d'étrangers sans permis (ETSP) et la forte augmentation

de personnes à l'aide d'urgence en seconde moitié d'année avec l'ouverture du centre fédéral administratif du Grand-Saconnex.

Le nombre de permis S attribués par la Confédération a quant à lui chuté de 22% en 2025.

Enfin, le nombre de requérantes et requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) a lui aussi baissé, Elles et ils étaient 183 au 31 décembre 2025, soit 74 de moins qu'à fin 2024.

Ouvertures / fermetures de centres d'hébergement collectif

En 2025, le dispositif d'hébergement a évolué avec l'ouverture de nouvelles structures et la réorganisation des capacités d'accueil.

Ouvertures (692 nouvelles places créées) :

- Arve 1 (VdG - 320 places)
- Arve 2 (VdG - 158 places)
- Cherpines (Plan-les-Ouates - 214 places)
- Fermetures (992 places perdues)
- Palexpo (Grand-Saconnex - 840 places)
- Ecogia (Versoix - 40 places)
- Loëx (Bernex - 112 places)

Afin de répondre à l'augmentation du nombre de personnes déboutées, l'abri de protection civile de Balexert (Vernier - 90 places) a été ouvert en fin d'année 2025.

Agenda Intégration Suisse (AIS) et plan d'intégration permis S

Le plan d'action cantonal pour les permis S, lancé en 2024, a porté ses fruits. Le taux de permis S en emploi a ainsi passé de 14,3% à fin 2024 à 17,7% à fin 2025, ce qui est encourageant. Ces progrès sont notamment à mettre sur le compte d'une excellente coopération entre l'HG et l'office cantonal de l'emploi (OCE).

Insertion et soutien opérationnel

La nouvelle direction « insertion et soutien opérationnel » (DIRISO) créée à la fin de l'année 2024 a commencé à déployer son action transversale en 2025 en tant que soutien à l'AMIG et à l'ASOC en termes d'insertion socioprofessionnelle, de collaboration interinstitutionnelle, d'accompagnement à la gestion des dettes ou encore de soutien à la recherche d'un logement.

La DIRISO a été particulièrement impliquée tout au long de l'année 2025 dans la recherche d'un accord avec la commission des mesures d'accompagnement (CMA) sur l'exemption au salaire minimum des stages en entreprise organisés par l'HG pour favoriser l'insertion professionnelle de ses bénéficiaires.

Insertion professionnelle

Le service d'insertion professionnelle a été renforcé, notamment son unité « contact entreprise », chargée de développer et mettre sur pied des stages d'insertion professionnelle en partenariat avec des entreprises dans un but de prise d'emploi.

La révision complète des dispositifs d'insertion, visant à supprimer les mesures peu efficaces au profit de dispositifs plus dynamiques, en phase avec les besoins réels du marché, entamée en 2024, avance à un bon rythme. L'uniformisation des procédures d'inscription et des facturations des prestations, ainsi que l'évaluation systématique de l'effet et donc de la pertinence des mesures achetées, seront achevées courant 2026. Outre l'efficacité financière et opérationnelle, cet effort vise également à renforcer la collaboration avec les mandataires externes.

Malgré cela, comme indiqué plus haut, la hausse du chômage de 4,7% à 5,2% sur 2025, soit un niveau comparable à celui de la pandémie (contre 3,5% à la sortie cette dernière), indique une nette dégradation du marché du travail, expliquant que le nombre de bénéficiaires sortant de l'aide sociale pour raison d'amélioration économique (prise d'emploi) soit en baisse pour la deuxième année consécutive.

L'HG attend beaucoup du plan directeur cantonal de l'employabilité (PDEm) adopté en juin 2025 par le Conseil d'Etat. L'amélioration de la prise d'emploi et de l'employabilité des demandeuses et demandeurs d'emploi – chômeuses et chômeurs, bénéficiaires de l'aide sociale et de rentes AI partielles – passent par la centralisation du placement, les entrepreneurs déplorant en effet la multitude d'offices étatiques actuelles. Une définition commune des compétences de la force de travail alignées sur les besoins de l'économie, la centralisation de la correspondance (*matching*) entre compétences et besoins du marché de l'emploi dans un seul logiciel – sont d'autres mesures urgentes.

Campagne publique sur l'insertion

Dans le but d'améliorer l'image et l'employabilité des bénéficiaires de l'HG, l'institution a lancé en 2025 une campagne de sensibilisation publique sur les réseaux sociaux « Vous recrutez ? Engagez une personne que nous accompagnons ! ». Elle met en avant les efforts d'intégration professionnelle

de personnes accompagnées par l'institution en retraçant leur parcours vers la recherche de l'emploi.

Accompagnement au logement

En 2025, les résidences sociales de l'HG (Alto, Les Berges du Rhône, Les Maraîchers, etc.) ont encore confirmé la pertinence de ce modèle d'hébergement temporaire avec accompagnement social renforcé, axé sur la levée des freins au logement et la recherche de logement. Ces 3 structures ont hébergé près de 400 personnes (seules ou en famille) au long de l'année. Près de 72% des sorties de ces dispositifs (soit 115 personnes) ont débouché sur un accès durable au logement, confirmant l'efficacité de l'accompagnement proposé.

La collaboration avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et les centres ambulatoires de psychiatrie et psychothérapie intégrées (CAPPI) dans les appartements communautaires ouverts en juillet 2024 aux Maraîchers s'est poursuivie en 2025. Cette prise en charge globale et cohérente, articulant suivi médical et accompagnement social, répond de manière coordonnée aux besoins de bénéficiaires présentant des problématiques psychiatriques. Les résultats obtenus en 2025, soit 23 personnes qui ont pu bénéficier de ce double suivi débouchant sur plus de 60% de sorties en logement pérenne, a prouvé son efficacité.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes consultables sur internet :

- 1) *Rapport d'activité de l'Hospice général 2025 :*
<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2025/>
- 2) *Statistiques et indicateurs 2025 :*
<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2025/statistiques-et-indicateurs/>